

**OUVERTURE**

**ARRETE N° 23**

Description de l'Etablissement recevant du public (ERP)		Référence dossier :
<i>Raison sociale :</i> <i>Adresse :</i>	<b>Magasin MACDAN</b> SA Vacluse Diffusion ZAC Cresponsud 84 420 PIOLENC	N° <b>AT 123.10 M 0003</b>
<i>Représenté par :</i> <i>Adresse du bâtiment :</i>	<b>Mr BERNARD</b> «Centre commercial les Portes du Soleil » Route de st Georges d'Orques 34 990 JUVIGNAC	<i>Destination : Magasin de vente</i>
<i>Références cadastrales :</i>	<b>BN 563</b>	<i>Classement : type M</i> <b>Première Catégorie</b>
		<i>Effectif : 1 649 personnes</i> <b>(public + personnel)</b>

**LE MAIRE DE JUVIGNAC,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le Code de l'Urbanisme,  
 Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R 123-21 et R 123-55,  
 Vu l'avis favorable émis par la Sous-commission départementale de Sécurité Contre les Risques d'Incendie et de Panique dans les ERP et IGH en date du 27 janvier 2011,  
 Vu l'avis favorable émis par la Commission d'arrondissement de Montpellier pour l'accessibilité des personnes handicapées en date du 1<sup>er</sup> février 2011,

**ARRETE :**

**Article 1 :** L'Etablissement Recevant du Public décrit dans le cadre ci-dessus est autorisé à ouvrir au titre de la sécurité et de l'accessibilité.

**Article 2 :** Le responsable de L'Etablissement devra, sans délais exécuter les prescriptions émises par les deux commissions et veiller à ce quelles soient respectées en permanence.

**Article 3 :** L'avis relatif au contrôle de la sécurité devra être affiché visiblement à l'entrée de l'établissement.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté est transmise au Préfet.

**Article 5 :** Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le .....  
 et publication  
 le .....

JUVIGNAC le 7 février 2011  
 Pour le Maire  
 L'Adjoint Délégué à l'Administration Générale

  
**Jean OUSSET**